

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL. 21 MARS 1896

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Lodieu. — La langue française en Canada, par Z. Mayrand. — Le monôme des étudiants parisiens, par Léon Féval. — Marguerite de Savoie (avec gravures), par Mlle Marie-Louise Bergeron. — Congrégation de Sainte-Croix : Les RR.PP. Français, Beaudet et Dion (avec portraits). — Le confessionnal, par A. Dourliac. — Nos gravures : Banque Hochelaga ; L'Italie en Afrique. — Les femmes. — Etudiez votre physiognomie. — Renseignements divers. — Jeux et récréations. — Choses et autres. — Feuilleton : La médiane de Saint-Sulpice, par Xavier de Montépin.

GRAVURES.—La défaite des Italiens en Abyssinie. — Portraits : Le roi Humbert ; La reine Marguerite, d'Italie ; Le prince de Naples ; Les Révds Pères Beaudet, Français et Dion ; Le n'gous Ménélick ; Le ras Mangascia ; Le général Baratieri. Les Italiens en Abyssinie ; L'assaut de Makallé par les Choans. — Vue de la ville de Zeila, en Abyssinie. — Le timbre-poste du roi Ménélick.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.



LES d'un lecteur du MONDE ILLUSTRÉ voudrait—j'en suis sûr—vivre comme un chien, non pas comme les quadrupèdes de ce genre vivent d'ordinaire, mais comme un chien que je connais... de réputation.

Ce chien est américain, son nom est Cyrus, et son domicile quelque part dans l'ouest, à moins que ce ne soit à l'opposé, ce qui ne m'étonnerait pas du tout.

Donc, je voudrais, vous voudriez, nous voudrions tous vivre comme le chien Cyrus.

Cyrus est un brave homme de chien, ni plus beau ni plus laid que les autres, et son nom et son histoire ne seraient jamais parvenus jusqu'à nous, n'eût été la singulière idée qui passa dans le cerveau atrophié de son maître, de lui laisser toute une fortune, par testament fait en bonne et due forme ; quelque chose comme cinquante mille dollars.

Cyrus n'a pas l'administration de sa fortune, mais elle est en mains sûres, et il est certain de pouvoir

vivre sans inquiétudes sa luxueuse chienne de vie, ou vie de chien, si vous le préférez.

Pourquoi cette idée de laisser son bien à Cyrus, c'est ce que tout le monde ignore, et pour ma part, j'en donne ma langue aux chiens.

C'était un avare que son maître, un harpagon qui ne dépensait rien, et c'est sans doute pour ne pas laisser gaspiller son bien qu'il n'a pas voulu le laisser à un autre être humain. Il était donc comme le chien du jardinier, qui ne mange point de choux et n'en laisse pas manger aux autres.

Connaissez-vous la chanson du *Chien du jardinier* ? Elle est très drôle et la voici dans toute sa simplicité :

Le chien du jardinier
Est un chien bien particulier !
Le chien, le chien, le chien du jardinier
Est un chien bien particulier !
Devant sa soupe qu'il considère,
Il pass' son temps à ruminer,
Sur c'qu'il doit faire ou ne pas faire :
S'il doit dîner ou ne pas dîner ?
En attendant, manie étrange ?
Il prétend que personne ne mange :
C'est là son tic, son embarras ;
Mang'ra-t'y ? n' mang'ra-t'y pas ?
Ah ! Ah ! comme on rira
Le jour où ce chien mangera.

Le chien du jardinier
Est encor bien plus singulier !
Le chien, le chien, le chien du jardinier
Est encor bien plus singulier !
Il est sans goût pour sa pâtée ;
Mais qu'un voisin étourdiment
Viene ronger à sa portée
L'objet le plus indifférent,
Soudain sa jalousie éclate et crac !
D'essus il met la patte ;
Mais c'est ici qu'est l'embarras ;
Mang'ra-t'y ? n' mang'ra-t'y pas ?
Ah ! Ah ! comme on rira
Le jour où ce chien mangera.

Cyrus est exactement dans les dispositions du chien du jardinier ; il ne mange pas.

Cyrus a trois mille dollars de revenus, et pas pour un sou d'appétit.

Son vétérinaire attiré dit qu'il est poitrinaire, mais les congénères de Cyrus, qui n'ont pas plus de crédit qu'un chien à la boucherie, soutiennent que c'est par pure fierté qu'il ne mange pas.

Et la preuve de sa faute, c'est que quand l'un de ses semblables s'approche de lui, il le reçoit comme un chien dans un jeu de quilles.

Effet de la fortune, disent les uns, mauvaise humeur due à la maladie, disent les autres.

Quoi qu'il en soit, Cyrus a des rentes, une maison à lui, un médecin qui vient le voir tous les jours, de la pâtée plus qu'il n'en veut, rien à faire, pas d'ennuis de ménage, puisqu'il est célibataire, et cet animal là est malheureux comme un homme.

Et dire que nous, pauvres diâbles, que Dieu a créés à son image et à sa ressemblance, nous n'aurons jamais la chance de Cyrus, la chance d'hériter comme lui !

Que voulez-vous ? le proverbe a bien raison : " Jamais à un bon chien il ne vient un bon os ! "

Une chose doit nous consoler cependant, c'est que, revers de la médaille, Cyrus, si riche qu'il soit, mourra comme un chien.

*** A propos de la tragédie de Brockville, où un nommé Lapointe, étant ivre comme plusieurs polonais, a tué un homme et en a blessé dix autres, un journal anglais fait cette réflexion, qu'il y a assez d'une affaire Shortis et qu'il faut espérer que Lapointe expiera son crime sur l'échafaud.

A première vue, cela paraît très logique, mais quand on se rappelle que le même journal a publié nombre d'articles pour prouver que Shortis devait être gracié, son opinion ne vaut pas grand'chose, dans le cas actuel.

Au fond, c'est toujours la question de race qui domine.

Mais, à tout prendre, une condamnation à mort ne signifie pas grand'chose et, parfois, cette sentence est

destinée à avoir beaucoup moins d'effet qu'une peine de dix ans de pénitencier.

Témoin, le cas de Morin, qui, condamné à mort il y a six ans, vit aujourd'hui bien tranquillement au milieu des siens, en pleine liberté, comme le plus honnête homme du monde, tandis que d'autres bandits, moins criminels que cet assassin, sont entrés au pénitencier avant lui, pour un vol quelconque, et y resteront probablement jusqu'à l'expiration de leur peine.

Shortis, lui, bénéficiera aussi, selon toute probabilité, d'un pardon complet, dans quelques années, et, quand le temps aura blanchi sa tête, sinon sa conscience, il racontera à ses petits enfants, le soir, à la veillée, sa petite aventure de Valleyfield, qui intéressera certainement les moutards, tout autant que les contes de Perrault.

Car, en fin de compte, ce récit aura cet avantage sur ceux du gracieux conteur, que c'est arrivé.

*** L'action en dommage intentée pour vol de baiser est un produit essentiellement anglo-saxon.

Il n'y a, en effet, que dans les pays d'origine anglaise que l'on voit des femmes ou des jeunes filles demander judicieusement de l'argent à ceux qui les ont embrassées, sans y être autorisées préalablement par les .. victimes.

Jamais ils ne viendrait à l'idée d'une Française d'en agir ainsi. Elle croirait, avec raison, se manquer de respect à elle-même, et je ne sais, en vérité, quelle satisfaction une femme peut éprouver à aller exposer devant un tribunal et le public, une aventure qui n'intéresse personne et qui ne peut que lui attirer du ridicule.

Ce qui doit surtout la rendre perplexe, quand elle va trouver un avocat pour le charger de la revendication de son droit... embrassé, c'est la somme à réclamer du criminel.

—Combien, demande l'avocat !

—Combien ?... Je ne sais pas. Vous devez connaître ça, vous.

—Dame ! Les baisers, c'est un peu comme les fagots.

—Comment cela ?

—Eh ! oui, il y a fagots et fagots, comme il y a baisers et baisers. Voyons, M. X..., vous a-t-il bien ou mal embrassé.

—Oh ! très bien, très fort

—Cela vous a-t-il fait beaucoup de peine ?

—C'est pas la peine que ça m'a fait, mais il devait me demander la permission.

—Y a-t-il eu des témoins ?

—Oui, mon père et mon frère.

—Et ni l'un ni l'autre n'ont corrigé X... ?

—Non, monsieur.

—Jolie famille ! Enfin, voulez-vous dix, vingt ou trente piastres ?

—Plus que ça. Je veux le plus possible.

—Et si X... veut vous payer tout de suite, serez-vous contente ? Lui en voudrez-vous encore ?

—Non, du moment que je lui en aurai fait coïter, et qu'il aura payé, je serai satisfaite.

Voilà, sauf des variantes, ce qui se dit et ce qui se pense.

C'est du propre !

Aussi, n'est-il pas étonnant de voir le juge un peu ahuri en entendant l'exposé de la cause. Il a l'air de se dire : " Ah ça, mais qu'est-ce donc que ce monde là ? "

Pas grand'chose, Votre Honneur, et vous aurez bien raison de rendre jugement de manière à ce qu'il en coûte un peu au défendeur, et beaucoup à la demanderesse... si elle a quelque chose à perdre.

*** Une chose horripilante aussi, ce sont ces lettres que font signer certains agents d'assurance aux veuves des assurés.

Monsieur X. Y... agent de la compagnie d'assurance sur la vie : " Le Corbillard. "

Monsieur,

C'est avec satisfaction que je constate la promptitude avec laquelle vous m'avez payé la somme de deux mille piastres (\$2000), montant de l'assurance sur la